



PRAG, PRCE et Assimilés :

Révision de l'avancement des Enseignants

Pour FO ESR, aucune avancée mais des sacrifices

Cadence des rendez-vous de carrière

Classe normale : 3 rendez-vous de carrière

- ü Au 6^{ème} échelon pour avancement accéléré d'un an
- ü Au 8^{ème} échelon pour avancement accéléré d'un an
- ü Au 9^{ème} échelon pour le barème de la hors-classe (23% de promus/promouvables) avec avis rectoral pérenne.

Hors-classe : 1 avis annuel

- ü 1 avis annuel pour le barème classe exceptionnelle

Modifications envisagées : 1 RDV de carrière bilan, 2 RDV de carrière pour les promotions

- ü 4 ans après la titularisation pour un simple bilan
- ü Avant d'être promouvable à la hors-classe avec avis rectoral pérenne.
- ü Avant d'être promouvable à la classe exceptionnelle avec avis rectoral pérenne.

FO dénonce : l'avis annuel pour le barème d'accès à la classe exceptionnelle devient un avis rectoral pérenne pour toute la carrière, sans possibilité de l'améliorer.

Évaluations des enseignants

Depuis 2017, suite aux rdv de carrière :

- ü 1 grille d'items de compétences complétée par le directeur de composante
- ü 1 appréciation littérale rédigée par le directeur de composante
- ü 1 avis rectoral délivré par le Rectorat

Depuis 2017, à la hors-classe

- ü 1 avis annuel pour le barème classe exceptionnelle

Modifications envisagées

- ü Barème de classe exceptionnelle par avis suite à un 3^{ème} rdv de carrière.

FO continue de dénoncer une évaluation fondée sur des items déconnectés des obligations de service d'enseignement qui ne saurait, de ce fait, prétendre à l'objectivité.

Possibilités de recours

Depuis 2017, lors des rdv de carrière

- ü Recours uniquement sur l'adéquation entre l'avis et les items / appréciation
- ü Recours impossible si le rdv n'a pas eu lieu (arrêt maladie, congé maternité...)
- ü Avis définitif pour le 3^{ème} rdv jusqu'à la fin de la carrière

Modifications envisagées

- ü aucune

FO continue de réclamer la possibilité de contester les items et l'appréciation littérale.

FO dénonce le caractère définitif de l'appréciation du 3^{ème} rendez-vous qui ne peut pas être améliorée, bloquant définitivement l'accès à la classe exceptionnelle de nombreux enseignants.

Grilles et avancements

Depuis 2017

- ü Avancement à l'ancienneté
- ü Réduction d'1 an suite aux rdv de carrière n°1 et 2

Modifications envisagées

- ü Abandon des avancements accélérés
- ü Réduction de 6 mois pour les échelons 5, 6 et 7
- ü Réduction d'1 an pour l'échelon 8

FO dénonce l'absence de rattrapage pour tous ceux ayant dépassé les échelons considérés.

FO alerte : les collègues ayant actuellement un avis « Satisfaisant » ou « À consolider » verront leur promotion à la hors-classe reculée par l'arrivée plus rapide de nouveaux avis « Excellent » et « Très satisfaisant ».

Taux de promotion

Depuis 2017

- Û Hors-classe : 23 % des promouvables
- Û Possibilité de blocage rectoral
- Û Classe exceptionnelle : suppression des « viviers » (reconnaissant entre autres l'enseignement dans le supérieur) et de tout barème depuis 2024.

Modifications envisagées

- Û Hors-classe : passage progressif à 29% des promouvables

FO continue de dénoncer les blocages de promotion à la hors-classe.

FO dénonce la décision du Ministère de renforcer l'arbitraire dans l'accès à la classe exceptionnelle.

FO réclame le droit des enseignants à faire leur carrière sur les 3 grades.

FO alerte : avec le raccourcissement de l'échelle et l'allongement de la carrière, de nombreux enseignants se retrouveront en fin de grille bien avant la retraite.

La GIPA n'ayant pas été reconduite, aucune augmentation de salaire ne sera possible pour eux.

ET TOUJOURS RIEN SUR LE REALIGNEMENT DE LA PES SUR LA C1 DES EC !

FO-ESR a réitéré la revendication : le Ministère s'oppose au principe même !

Montreuil, le 28 avril 2025.